



REGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu tenue à son siège social au 737 du Chemin des Patriotes à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce mercredi 10 avril 2019 à 18h00.

SONT PRESENTS Madame Chantal Denis, mairesse, municipalité St-Antoine-sur-Richelieu
Madame Ginette Thibault, mairesse, municipalité St-Denis-sur-Richelieu
Monsieur Marc Lavigne, maire, municipalité St-Charles-sur-Richelieu
Monsieur Michel Robert, maire, municipalité St-Marc-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale, maire, municipalité St-Mathieu de Beloeil

Madame Danielle Duchesne, adjointe administrative
Monsieur Luc Brouillette, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte et présidée à 18h00 par Monsieur Marc Lavigne, président
Monsieur Luc Brouillette fait fonction de secrétaire de la réunion et aucun public n'est dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation des états financiers
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 13 mars 2019
4. a) Rapport sur la qualité de l'eau / Mars 2019
b) Rapport de fuites / Mars 2019
5. Comptes à payer – Mars 2019
6. Rapport budgétaire
7. Correspondance MAMH
8. Suivi compte à recevoir
9. Suivi des dossiers
10. Mandat d'ingénierie
11. Période de questions
12. Levée de la séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'assemblée ayant été dûment convoquée

2019.04.024 Il est proposé par: Monsieur Michel Robert
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 13 MARS 2019

2019.04.025 Il est proposé par: Monsieur Michel Robert
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018, soit accepté, tel que présenté, avec dispense de lecture. Le président s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

3. a) RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU / MARS 2019

Le conseil d'administration discute du rapport présenté.

b) RAPPORT DE FUITES / MARS 2019

Le conseil d'administration discute du rapport présenté.

4. COMPTES À PAYER / MARS 2019

2019.04.026 Il est proposé par : Monsieur Normand Teasdale
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de mars 2019 représentant la somme de cent vingt-six mille cent soixante-douze dollars et trente-huit cents (126 172.38\$) soient acceptés et payés en totalité, et ce, avec dispense de lecture. Le président de l'assemblée s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

5. RAPPORT BUDGÉTAIRE

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du premier rapport budgétaire trimestriel de l'AIBR couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019.

6. CORRESPONDANCE MAMH

Le président fait la lecture de la lettre reçue du MAMH datée du 13 mars 2019 relativement à l'octroi d'un contrat de services professionnels à la firme BPR-Infrastructure inc. en 2009.

7. SUIVI DES COMPTES À RECEVOIR

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport de suivi des comptes à recevoir en date du 10 avril 2019.

8. SUIVI DES DOSSIERS

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport de suivi des dossiers majeurs en date du 5 avril 2019 présenté par le directeur général.

9. **MANDAT D'INGÉNIERIE**

Reporté à une prochaine assemblée.

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée au conseil d'administration.

11. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

2019.04.027 Il est proposé par: Monsieur Normand Teasdale
appuyé par: Monsieur Michel Robert

Et résolu à l'unanimité que la présente séance soit déclarée close à 18h47.